



Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de
la Transition écologique et solidaire

Paris, le 25 janvier 2018

Communiqué de presse

A l'occasion de la réunion du CNML Nicolas Hulot présente les priorités de l'action de l'Etat en faveur de la mer et du littoral

Nicolas Hulot, ministre d'Etat chargé de la mer a réuni ce jour le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), à la demande du Premier ministre. Dans le prolongement du Comité interministériel de la mer du 17 novembre dernier qui avait souligné l'importance d'associer les acteurs et les élus locaux à la politique maritime du gouvernement.

« C'est donc un nouveau départ qui est donné au Conseil. Je vous présente le plan d'actions prioritaires que le gouvernement s'est donné. J'attends du Conseil qu'il contribue à son suivi et qu'il l'enrichisse par ses contributions. » a déclaré Nicolas Hulot.

Le ministre d'Etat a annoncé **cinq défis** à relever :

- la **protection et la restauration des milieux marins et littoraux, incluant la lutte contre les pollutions d'origine terrestre, sachant que 70% des déchets marins viennent de terre.**
- l'**anticipation de l'évolution du trait de côte, dans le contexte du changement climatique. 22 % des rivages sont concernés par un recul, alors que s'y concentre une part de la population toujours plus importante.**
- le **développement des énergies marines renouvelables, un des piliers de la transition énergétique de pays.**
- l'**accompagnement des filières maritimes et littorales (pêche, aquaculture, transport, plaisance, tourisme...) dans la transition écologique et face au défi de la compétitivité.**
- la **réussite de la transformation des grands ports maritimes français dont le modèle doit être repensé, intégrant les enjeux fonciers, fiscaux et du numérique.** En particulier, l'économie circulaire, sur ces pôles d'activité économique essentiels, doit devenir la référence, pour accompagner la fluidification des chaînes logistiques et la réduction de leur

impact sur l'environnement.

Pour relever ces défis et de façon générale pour donner des bases opérationnelles à la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, **quatre leviers** seront mobilisés :

- **la connaissance et l'innovation**, qui seront développés au niveau national mais pour lequel il faut aussi plaider au niveau européen ;

- **l'association des acteurs et l'implication des territoires**, via le développement d'expérimentations et du partage d'expériences. La transition écologique et solidaire ne peut réussir qu'en s'appuyant sur la multitude de dynamiques qui existent dans les collectivités, dans le monde économique et dans la société civile ;

- **l'adaptation des modes d'action des services de l'Etat** pour les moderniser et les rendre plus efficaces pour répondre à ces nouveaux défis ;

- **la mise en œuvre de la planification stratégique dans les façades et les bassins maritimes afin de mieux concilier l'ensemble des usages.**

Nicolas Hulot a également présenté les « visions pour l'avenir des façades maritimes » que l'Etat propose à partir des études d'état des lieux et d'identification des enjeux menés localement. Ces propositions doivent être mises en débat, d'une part avec les acteurs locaux dans les conseils maritimes de façade et, d'autre part, à l'occasion d'une concertation avec le public qui sera lancée à la fin du mois.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a la responsabilité de donner un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral.

Elle s'articule notamment avec la Stratégie nationale pour la transition écologique vers le développement durable, la Stratégie nationale de recherche et la Stratégie nationale pour la biodiversité, auxquelles elle contribue et dont elle est la référence pour ce qui concerne la mer et le littoral.

La stratégie pour la mer et le littoral fixe quatre grands objectifs de long terme complémentaires et indissociables :

- la transition écologique pour la mer et le littoral
- le développement de l'économie bleue durable⁴
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif
- le rayonnement de la France

Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)